

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-282

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-282

Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Avenant n°2 à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Approbation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Parc, la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Aquitanis, Incité, Gironde habitat, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) habitat et la Polyclinique Bordeaux nord Aquitaine ont mis en place une Maison du projet.

La Ville est maître d'ouvrage de la Maison du projet qui réunit l'ensemble des parties.

Ce lieu d'animation, ouvert en octobre 2016, dédié aux habitants et usagers du quartier, s'inscrit dans une démarche de communication destinée à :

- informer et communiquer sur le projet de renouvellement urbain global et les opérations publiques et privées qui le composent,
- proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques,
- réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet.

Depuis son ouverture en octobre 2016, la Maison du projet du Grand Parc remplit de façon très positive ses objectifs. Avec des expositions et des animations régulières, elle est un lieu d'animation dédié aux habitants et usagers du quartier et bien identifiée par le public.

Initialement, ce dispositif avait été envisagé pour une durée de 3 ans, jusqu'en juin 2019. Il a fait l'objet d'une première prolongation d'un an suite à la signature de l'avenant n°1 (juin 2020).

Afin de continuer l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est proposé la poursuite des activités de la Maison du projet sur une durée de trois années supplémentaires portant le terme de la convention partenariale au 30 juin 2023.

L'avenant n°2 prévoit la reconduction des conditions initiales de la convention pour chacun des partenaires, celles-ci sont détaillées ci-dessous.

- Avenant pour la mise à disposition du local

Le contrat de bail est prorogé pour trois années supplémentaires, portant son terme au 30 juin 2023.

- Avenant pour le financement des dépenses liées à la Maison du projet

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération, à savoir :

	Budget global 2020	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023	TOTAL
Budget Ville	5 490 €	10 980€	10980 €	5 490 €	32 940 €
Budget Métropole	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792
Budget partenaires	7 780 €	15 560 €	15 560 €	7 780 €	46 680 €
<i>Aquitanis</i>	2 280 €	4 560€	4 560 €	2 280 €	13 680 €
<i>InCité</i>	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
<i>Gironde Habitat</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
<i>CDC Habitat</i>	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	6 000 €
<i>Polyclinique Bordeaux Métropole</i>	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	6 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412

- Avenant pour le fonctionnement et l'animation du local

La ville de Bordeaux assumera tous les frais afférents au fonctionnement et à l'animation du lieu et se chargera d'appeler les participations des partenaires aux dépenses en année N+1.

Bordeaux Métropole s'engage à doter la Maison du projet d'un animateur, par voie de contrat, pour la durée de validité de la convention et des avenants (recrutement prévu à compter d'octobre 2020).

La dépense estimée en fonctionnement et animation du local pour la période allant de juillet 2020 à juin 2023 est de 179 412 € TTC ; elle est répartie comme suit :

	Budget global 2020	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)
Loyer + Charges	5 220 €	10 440 €	10 440 €	5 220 €
<i>loyer + charges</i>	4 620 €	9 240 €	9 240 €	4 620 €
<i>Connexion intracité</i>	600 €	1 200 €	1 200 €	600 €
Animateur	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
<i>Contrat</i>	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
Expositions	2 900 €	5 800 €	5 800 €	2 900 €
<i>Temporaires</i>	1 400 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €
<i>Fixes</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Documents de communication - impression	3 650 €	7 300 €	7 300 €	3 650 €
<i>Plaquette et fiches opération</i>	900 €	1 800 €	1 800 €	900 €
<i>Newsletter, invitations</i>	1 250 €	2 500 €	2 500 €	1 250 €
<i>Affiches, flyers</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Evènements / animations	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU la convention cadre du Contrat de ville de la Métropole Bordelaise 2015-2020,

CONSIDERANT l'intérêt pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc de poursuivre la communication et l'information sur l'opération par le biais de la Maison du projet et d'en répartir le fonctionnement et l'animation entre la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Aquitanis, Incité, Gironde habitat, CDC habitat et la Polyclinique Bordeaux nord selon les modalités proposées.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant ci-joint et son volet budgétaire,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant annexé et tout document élaboré en application de celle-ci.

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal, au chapitre 012 pour la partie rémunération, articles 64131, fonctions 51 (aménagement et service urbain).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU